

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 FEVRIER 2014 sous la présidence de M. WITASSE, Maire</p>

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de provisionner la somme de 100 000 € au budget 2014, à l'article 6865 « dotations aux provisions pour risques et charges financiers », en raison du risque lié à l'évolution de la parité entre le franc suisse et le dollar. Cette parité sert de référence au calcul du taux d'intérêt du contrat de prêt n°MPH276309EUR/295299 souscrit auprès de la société DEXIA et aujourd'hui géré par la SFIL.

- Le Conseil, par 19 voix pour et 6 abstentions (Mmes LIEGE, BONDU et ROUET, MM. PIEDNOIR, JULIENNE et JOYEAU), a approuvé le budget primitif 2014 de la commune qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 8 522 256 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 790 120 €

- Le Conseil, par 20 voix pour et 5 abstentions (Mmes LIEGE et BONDU, MM. PIEDNOIR, JULIENNE et JOYEAU), a décidé de maintenir les taux d'imposition de l'année 2014 au même niveau qu'en 2010, 2011, 2012 et 2013 comme suit :

- Taxe d'habitation : **17.29 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **41.84 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **55.21 %**

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2014 pour un montant de 488 017 €. La subvention attribuée au CCAS s'élève pour 2014 à 325 000 €.

- Le Conseil, par 20 voix pour et 5 abstentions (Mmes LIEGE et BONDU, MM. PIEDNOIR, JULIENNE et JOYEAU), a approuvé l'avenant n°3 à la convention générale à intervenir avec l'association « Enfance et jeunesse » relatif à l'organisation et à la mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP) dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la convention d'objectifs à intervenir entre la commune et Angers Loire Tourisme par laquelle la commune s'engage à assurer en 2014 l'ouverture du point d'information touristique, situé au camping municipal, et à contribuer au financement de ce projet à hauteur de 103 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de créer un emploi saisonnier pour la surveillance de la piscine municipale, à temps non complet (27/35^{ème}) du 7 juin au 13 juillet 2014 et à temps complet du 14 juillet au 24 août 2014.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de recruter deux agents saisonniers pour le camping municipal, pour une période maximale située entre la mi-mai et la mi-octobre. L'un des deux agents sera recruté en référence au grade d'animateur, et le second en référence au grade d'adjoint d'animation.

..../...

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de rattacher la commune à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents permanents à compter du 1^{er} janvier 2015.

- Le Conseil, à l'unanimité, s'est engagé à prolonger le réseau d'eaux pluviales de la rue Emile Zola, sur environ 400 mètres linéaires, jusqu'au réseau existant dans le chemin de la Déablère.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition, sans indemnité, auprès de l'EURL Colette Esnault, de la voie désignée « Allée de l'Ormeau », d'une surface de 749 m² (98 mètres linéaires) et décidé d'intégrer cette voie et les réseaux dans le domaine public communal.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de verser un fonds de concours au profit du SIEMML pour les opérations de dépannage suivantes :

Motif	Opération	Montant de la dépense	Taux du fonds de concours	Montant du fonds de concours à verser au SIEMML
Dépannage du réseau de l'éclairage public,	Effectuée le 10/12/2013 n°dossier : EP214-13-73	2.677,64 € TTC	75 %	2.008,23 € TTC

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de verser un fonds de concours au profit du SIEMML pour les opérations de réparation suivantes :

Motif	Opération	Montant de la dépense	Taux du fonds de concours	Montant du fonds de concours à verser au SIEMML
Reparation d'appareils accidentés	DEV214-13-72 Déplacement candélabre n° 193 rue Victor Hugo	1.713,04 € HT	75 %	1 284,78 € HT
	DEV214-13-74 Remplacement candélabre accidenté n° 218 rue du Tertre	1.656,83 € HT	75 %	1 242,62 € HT
	DEV214-14-75 Remplacement lanterne HS n° 788 impasse du Luxembourg	761,02 € HT	75 %	570,80 € HT
	DEV214-14-78 Remplacement candélabre accidenté n° 542 allée de Rome	1.429,74 € HT	75 %	1.072,35 € HT

Fait à MONTREUIL-JUIGNE le 27 février 2014.

Le Maire,

Bernard WITASSE